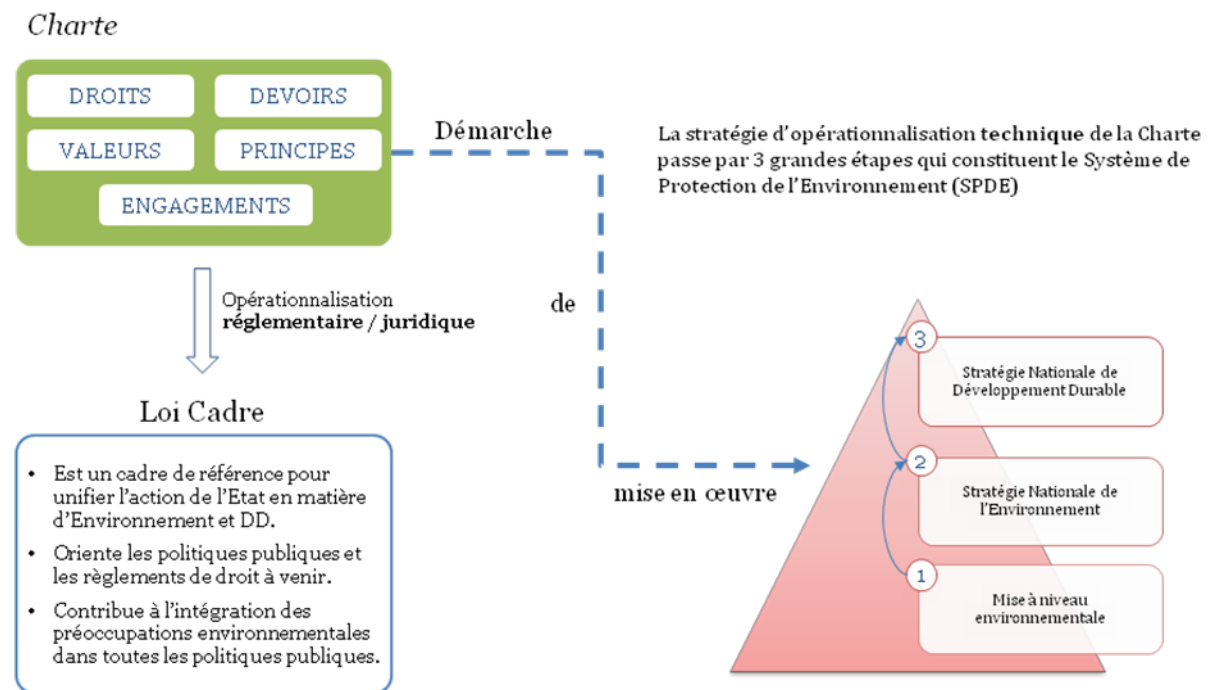


Stratégie Nationale du Développement Durable

A l'occasion de la Fête du Trône 2010, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a appelé le Gouvernement à donner corps aux grandes orientations issues du dialogue et des concertations élargies autour de la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, dans un plan d'action intégré ayant des objectifs précis et réalisables dans tous les secteurs d'activité ; et parallèlement, il a exhorté le Gouvernement à formaliser ce plan dans une Loi-Cadre qui devra constituer une véritable référence pour les politiques publiques de notre pays en la matière.

Pour ce faire, une étude a été menée pour mettre l'accent sur les actions à entreprendre en vue d'opérationnaliser ladite charte. Elle a permis de mettre en exergue que l'opérationnalisation de la charte ne serait possible que à travers deux axes complémentaires comme le montre le schéma ci-après :

- ✚ le premier, réglementaire et institutionnel est porté par une Loi Cadre dont la promulgation est imminente,
- ✚ le deuxième, technique se fait par la mise en œuvre de trois grandes étapes qui constituent le Système de Protection de l'Environnement (SPDE).



Dans ce cadre, la SNDD vise à fixer les grandes orientations et le cadre stratégique au sein duquel les politiques, les réformes, les plans et les programmes sectoriels, seront définis, harmonisés et révisés dans une perspective d'amélioration continue. Elle permettra également la mise en place d'un nouveau cadre législatif et réglementaire et la poursuite de la mise à niveau environnementale.

A cet égard, et vu le caractère transversal du développement durable, la SNDD entraîne nécessairement une prise en compte des stratégies sectorielles initiées, de leur mise en œuvre

et de leurs déclinaisons régionales telles la Stratégie nationale de l'eau, la stratégie d'énergie, le plan Maroc vert, l'Initiative Nationale pour le développement humain ou le pacte national sur l'émergence industrielle qui concourent également à la réalisation des objectifs de développement durable du Maroc.

Ainsi, la SNDD va procéder à l'analyse sous un prisme « développement durable » les principales stratégies et leur mise en œuvre, comme :

- Plan Maroc Vert et son objectif d'augmentation significative des rendements agricoles et la préservation de son impact social par l'accompagnement des populations rurales au travers de projets d'agrégation, tout en jouant un rôle de protection et conservation des ressources naturelles, notamment par l'économie et la valorisation de l'eau agricole, la réduction de la pollution des sols, la promotion des énergies propres en agriculture
- Stratégie énergétique et ses objectifs d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et de protection des ressources naturelles, notamment par la substitution du bois de feu et par les économies d'énergie.
- Plan Halieutis pour la pêche maritime et ses objectifs de protection de la biodiversité marine et de la régénération des ressources halieutiques
- Vision 2010 & 2020 du Tourisme et ses objectifs environnementaux, en particulier dans l'aménagement des complexes touristiques, le déploiement de la charte marocaine du tourisme responsable, la promotion des écolabels du tourisme.
- Plan Emergence pour l'industrie et ses contributions environnementales comme le déploiement de zones industrielles à « management vert », et comme la promotion de la certification environnementale ISO 14001 auprès des entreprises.
- Plan Rawaj de développement du secteur commercial, qui accorde une place toute particulière au commerce de proximité et à sa protection, et qui limite les impacts environnementaux des lieux commerciaux modernes, en optimisant l'eau, l'énergie et la gestion des déchets.
- INDH et ses objectifs de réduction de la pauvreté et d'amélioration du niveau de vie, permettant de limiter la pression sur les ressources naturelles.